

## Modalités de Fonctionnement de la Cour Internationale de Justice

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé son activité en avril 1946.

La mission de la Cour est de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États. Aussi peut-elle donner des avis consultatifs sur les questions juridiques que les organes et les institutions spécialisées de l'ONU autorisés peuvent lui poser.

Ainsi, la Cour applique un ensemble de règles et de modalités précises dans l'exercice de ses fonctions. Ces modalités définissent les procédures, obligations, et droits des États parties, ainsi que les étapes du processus judiciaire.

### **1. Compétences et compromis de la Cour :**

L'article 36 du Statut de la Cour dispose dans son paragraphe 1 que la compétence de la Cour s'étend **à toutes les affaires que les parties lui soumettent**. Ainsi, la CIJ cherchera à trancher les différends juridiques qui lui sont soumis par les États membres des Nations Unies, en conformité avec la Charte des Nations Unies et le Statut de la CIJ.

### **2. La Cour sera composée de :**

- Juges : au nombre de trois.
- Deux parties qui s'affrontent : l'accusation et la défense, composées par les avocats, représentants des pays participant à ce tribunal. Ces derniers auront la possibilité de faire appel à des témoins, experts, etc.
- Tiers intervenants : des témoins ou des experts peuvent être appelés à déclarer par les juges devant la Cour.

### **3. Procédure de la Cour :**

La procédure comprend deux phases principales : la procédure écrite et l'audience orale.

#### **- Présentation :**

##### **1) Dossier d'accusation ou de défense**

Un État (représenté par son avocat) devra saisir la CIJ en soumettant une requête écrite précisant le conflit, les points juridiques en question, ainsi que les mesures provisoires sollicitées. Les avocats devront dans ce dossier exprimer clairement leur position devant la cour, soit en tant qu'avocat de la défense, soit en tant qu'avocat de l'accusation.

La Cour doit être convaincue de la pertinence et solidité du dossier. Le document doit être présenté selon les délais et la forme prescrits par la Cour.

*Dans le cas de l'AFFAIRE "Demande de restitution générale du patrimoine mal acquis", l'accusation est présentée par les pays accusateurs réunis en coalition, chacun pouvant détailler leur position particulière sur certains exemples mais présentant une position commune sur la question de la restitution du patrimoine mal acquis.*

##### **2) Témoignage**

Puis le jury désignera un maximum de trois témoins pour chaque partie (accusés et plaignants), et les avocats seront chargés de les présenter et de les interroger.

La procédure écrite permet la division des États en deux parties : les membres de la défense et les membres de l'accusation. Chaque équipe devra préparer des arguments en faveur de leur position sur l'exploitation des ressources culturelles.

*Exemple de mise en état : dossier d'accusation ou de défense:  
(Arial 10, longueur d'une page à une page et demi)*

Pays: Brésil  
Commission: CIJ  
Affaire: Exploitation des Ressources Naturelles en Amazonie

**[Introduction, présentation du pays et du contexte]**

Le Brésil défend devant la CIJ son droit souverain sur les ressources naturelles de l'Amazonie. Les accusations de surexploitation portées par [Nom du pays plaignant] sont infondées et ignorent nos efforts pour équilibrer développement économique et protection environnementale. [...]

**[Résumer les faits et présentation preuves]**

L'Amazonie, vaste région située principalement sur le territoire brésilien, est essentielle au développement économique du pays. Le Brésil a pris des mesures pour limiter la déforestation tout en utilisant ses ressources pour réduire les inégalités internes. [...].

Le Brésil dispose du droit inaliénable de gérer ses ressources naturelles conformément à son droit interne. En premier lieu, notre pays agit en conformité avec sa Constitution nationale qui garantit la protection de l'environnement tout en permettant l'utilisation raisonnée des ressources naturelles.[...]

**[Argumentation juridique]**

1. Souveraineté nationale : L'article 1(2) du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* garantit le droit d'exploiter ses ressources naturelles.

2. Engagement environnemental : Le Brésil respecte ses obligations internationales (Accord de Paris) et établit des programmes de préservation comme le Plan Amazonie Durable.

3. Accusations infondées : Les pays industrialisés, ayant contribué davantage aux crises climatiques, ne peuvent imposer des restrictions injustes à notre développement.

[...]

**[Demande à la CIJ]**

1. Rejeter les accusations portées contre notre pays.

2. Reconnaître le droit souverain du Brésil sur l'Amazonie.

3. Encourager une coopération internationale équitable pour protéger l'environnement.

**[Conclusion]**

Le Brésil affirme son engagement envers le développement durable et le respect du droit international, tout en défendant sa souveraineté légitime. [...]

- Plaidoirie : Celle-ci aura lieu le matin du premier jour. Il y aura un temps limité à deux minutes par pays pour présenter sa position. Ce qui permettra de poser les bases de ce que chaque avocat défend ou plaide. Pour voir comment structurer votre plaidoirie, vous devrez suivre la méthode donnée par les juges.

## **Déroulement des Débats:**

### **Plaidoiries :**

- Présentation des arguments : ceci aura lieu au début du premier jour. Il y aura un temps limité à deux minutes par pays pour présenter leur position. Ce qui permettra de poser les bases de ce que chaque avocat défend ou plaide.

### **Débat formel :**

- Après chaque présentation, les juges pourront poser des questions aux camps opposés sous forme de points d'informations sur ce dont un camp est accusé ou sur les défenses des avocats à ce sujet.
- Les avocats de l'accusation et de la défense pourront aussi réagir, selon un tour de parole limité par la cours, la défense ayant toujours le droit à la dernière intervention

### **Débat Informel :**

- En plus des séances formelles, des moments de débats et négociations informelles seront intégrés. Cela encouragera les échanges d'idées et la collaboration, tout en permettant aux participants de clarifier leurs points de vue.

### **Intervention des témoins et des experts:**

- *Témoins* : Les juges auront la responsabilité de sélectionner trois témoins pour chaque camp. Ces témoins seront ensuite présentés aux avocats des deux parties. Ce sont les avocats qui devront analyser ces témoins et décider de les appeler à témoigner devant le tribunal. À ce moment du procès, les avocats interrogent les témoins chacun à leur tour. D'abord, l'avocat(s) qui a appelé le témoin pose ses questions pour établir les faits ou renforcer son argumentation. Ensuite, l'avocat(s) de l'autre camp prend la parole pour poser ses propres questions, souvent dans le but de contredire ou affaiblir le témoignage.
- *Experts* : Les juges peuvent demander l'intervention d'experts indépendants ou des spécialistes proposés par les parties pour des analyses techniques ou scientifiques.
- *Intéactions avec les tiers intervenants:*  
Les juges et les avocats posent des questions directement aux témoins et experts, sous forme d'interrogatoire, et les partis peuvent demander un contre-interrogatoire; ceci est une série de questions directes, où la partie adverse cherche à réduire l'impact d'un témoin ou d'un expert de manière stratégique, pour montrer que le témoignage est possiblement peu fiable ou même insuffisant pour prouver l'allégation.

### **Interventions des Juges:**

- Les juges auront le droit d'intervenir à tout moment pour poser des questions ou demander des clarifications. Ils veilleront à ce que le débat reste respectueux et constructif, tout en gardant une posture neutre et non partisane.

### **Utilisations des preuves :**

- Les avocats ont la possibilité et sont invités à présenter des preuves variées, comme des documents écrits, des témoignages, des expertises ou des éléments matériels, pour appuyer leur argumentation. Ces preuves doivent être pertinentes, fiables et organisées de façon claire afin de démontrer leur lien avec les faits exposés. Lors de l'audience, les preuves sont présentées aux juges avec une explication de leur

pertinence. Les avocats doivent également être prêts à répondre aux objections de la partie adverse pour défendre la validité de leurs éléments.

Vous devrez suivre une méthodologie pour la présentation des preuves aux juges et au camp adverse.

#### **4. Délibération et décision**

Après la fin de la procédure orale, la Cour délibère en privé pour parvenir à une décision. La délibération suit un vote à la majorité des juges présents. La décision finale est contraignante et sans appel, sauf en cas de découverte de dernières actualités permettant une demande de révision (à l'acceptation des juges).

#### **5. Exécution des décisions**

Les avocats de la CIJ des Nations Unies sont tenus d'exécuter les décisions de la Cour. Dans le contexte actuel, la question pendante devant la CIJ requiert impérativement une résolution. Le verdict de la CIJ est juridiquement contraignant; autrement dit, les pays impliqués – ici les accusés – sont dans l'obligation d'avancer vers une solution.

#### **6. La résolution finale :**

- Recommandations et Résolutions
  - Texte de Résolution: Le verdict pourrait se présenter sous la forme d'un texte de résolution qui énonce les conclusions de la Cour...
  
- Indemnisation et Réparations :
  - Propositions d'indemnisation: Si le verdict conclut qu'il y a eu des préjudices causés par l'exploitation des ressources culturelles, il pourrait inclure des propositions d'indemnisation. Cela pourrait se traduire par des recommandations pour des compensations financières ou des projets de développement visant à réparer les dommages causés.
  - Mécanismes de Réparation: Le verdict pourrait également suggérer la création de mécanismes de réparation, tels que des fonds dédiés à l'indemnisation des pays ou des communautés affectées par l'exploitation injuste de leurs ressources culturelles.

#### **7. Langues officielles de la Cour :**

La CIJ est bilingue, donc les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Afin d'assurer l'utilisation des deux langues lors des débats, les juges établiront des créneaux spécifiques (par exemple, le matin en français et l'après-midi en anglais). Ces créneaux seront communiqués aux avocats à l'avance.

#### **8. Code de conduite et éthique :**

Les juges et le personnel de la CIJ doivent respecter les plus hauts standards d'éthique et d'impartialité dans l'exercice de leurs fonctions, en adhérant au Code de conduite de la CIJ, qui garantit l'indépendance et l'intégrité de l'organe judiciaire. Voici les principes essentiels:

##### 1. Respect des droits humains

- Promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes, en particulier des victimes de violations des droits humains.
- S'abstenir de toute forme de discrimination basée sur la race, l'ethnie, le genre, la religion, ou toute autre caractéristique.

##### 2. Dignité et intégrité

- Adopter un comportement honnête et éthique en toutes circonstances.

- S'assurer que les activités menées respectent les principes de transparence et de responsabilité du pays représenté

### 3. Participation des victimes

- Garantir l'engagement actif et respectueux des victimes dans les processus de justice.
- Respecter les choix, les besoins, et les voix des victimes.

### 4. Collaboration

- Travailler en partenariat avec les avocats du même camp, les gouvernements, les ONG, les communautés locales, et d'autres parties prenantes pour garantir une justice inclusive et efficace.